

Lettre de Garrau, Cavaignac et Pinet aîné, représentants du peuple près de l'armée des Pyrénées-Occidentales et envoi de dons, lors de la séance du 13 thermidor an II (31 juillet 1794)

Jacques Pinet, Jean-Baptiste Cavaignac, Pierre-Anselme Garrau

Citer ce document / Cite this document :

Pinet Jacques, Cavaignac Jean-Baptiste, Garrau Pierre-Anselme. Lettre de Garrau, Cavaignac et Pinet aîné, représentants du peuple près de l'armée des Pyrénées-Occidentales et envoi de dons, lors de la séance du 13 thermidor an II (31 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 12-13;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22481_t1_0012_0000_18

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Instruits par vous, nous allons redoubler de zèle et de vigilance. Qu'ils tremblent, les factieux : nous saurons, à votre exemple, les livrer à la justice nationale. Vive la République une et indivisible.

SERRES, PIAT, M. LEVACHERE (*agent nat.*),
P. ROUSSEAU [et 2 signatures illisibles].

9

Le citoyen Thomel Midon, de Gilly, district de Dijon (1), fait hommage à la Convention d'une paire de souliers de son invention.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

10

L'agent national du district de Condom (3) instruit la Convention d'un envoi de 1 529 marcs 14 onces 4 gros d'argenterie provenant de la dépouille des églises; il annonce que cette quantité, réunie à 672 marcs 7 onces 12 gros déjà envoyés, forme la quantité de 2 200 marcs 5 onces 6 gros.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des revenus nationaux (4).

11

La société républicaine de Sajas (5) annonce à la Convention que leur commune a déjà fourni 3 milliers de salpêtre.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des poudres et salpêtres (6).

12

Le citoyen Beauvils, au nom de la maison Jean et David Beaux, de Marseille, dont il est chef, fait don du fret de 1 430 barils de farine chargés à Baltimore dans son vaisseau *le Platon*. Il ajoute qu'il a fait acheter 20 000 charges de bled, dont la majeure partie est arrivée.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission de commerce (7).

(1) Côte d'Or.

(2) *P.-V.*, XLII, 279. *J. Sablier*, n° 1 470 (Selon cette gazette, l'hommage a été adressé au comité des marchés). Selon *Bⁿ* (22 therm., 2^e suppl^l), il s'agit du citoyen Chomel-Midon.

(3) Gers.

(4) *P.-V.*, XLII, 279. *Bⁿ*, 22 therm. (2^e suppl^l). *C. Eg.*, n° 724.

(5) Par Rieumes, Haute-Garonne.

(6) *P.-V.*, XLII, 279.

(7) *P.-V.*, XLII, 279.

13

La société populaire de Beauvais (1) témoigne ses inquiétudes sur le départ de 150 hommes de cavalerie partis de ses murs le 11 thermidor, dont la destination étoit de se porter sur Meaux.

Renvoi au comité de salut public (2).

14

Les représentants du peuple près l'armée des Pyrénées-Occidentales annoncent à la Convention que les volontaires composant le 7^e bataillon de Lot-et-Garonne, non contents de verser leur sang pour la cause sublime qu'ils défendent, viennent encore de déposer sur l'autel de la patrie 3 836 liv. 5 sous pour les frais de la guerre.

Ils joignent à leur lettre deux croix de Saint-Louis, et une de Saint-Lazare, que deux soldats ont enlevées aux émigrés dans l'affaire du 22 messidor : les deux premières par Pierlot, chasseur de la 2^e compagnie du Louvre; l'autre par Masson, volontaire.

Les mêmes représentants envoient encore une carte trouvée sur les émigrés, contenant un pari fait entre deux de ces illustres chevaliers; l'un parioit que les Français auroient le dessous, et l'autre le contraire.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*s.l.*, 1^{er} therm. II] (4).

Citoyens collègues,

Nous nous acquittons d'une mission bien douce pour nous : celle de vous transmettre les expressions de reconnaissance, d'amour, de dévouement des braves défenseurs de la patrie composant le 7^e bataillon de Lot-et-Garonne. Vous verrez dans leur adresse que ces courageux soldats, non contents de verser tous les jours leur sang pour la cause sublime qu'ils défendent, placés sur le sommet d'une haute montagne et ayant presque continuellement la pluie sur le corps, viennent encore de déposer sur l'autel de la patrie 3 836 liv. 5 s. pour les frais de la guerre. Cette offrande est d'autant plus précieuse que l'amour seul de la liberté et le plus pur républicanisme l'ont déterminée, et non le vil égoïsme de ces hommes à bourse bien arrondie, qui, par un effet d'un calcul bien médité, viennent faire un petit sacrifice, de crainte qu'on ne les force à en faire un plus considérable. Nous demandons, citoyens collègues, la mention honorable et l'insertion au bulletin de cet acte civique. Nous joignons ici les 3 836 liv. 5 s.

Nous vous remettons aussi 2 croix de Saint-Louis et 1 de Saint-Lazare, que deux braves

(1) Oise.

(2) *P.-V.*, XLII, 280. *J. Paris*, n° 578; *J. Sablier*, n° 1 470; *Débats*, n° 680, 243.

(3) *P.-V.*, XLII, 280.

(4) C 311, pl. 1 233, p. 17. *Bⁿ*, 14 therm.

soldats ont enlevées aux émigrés dans l'affaire du 22 messidor : les 2 premières l'ont été par Pierlot, chasseur de la 2^e compagnie du Louvre, l'autre par Marmasson, volontaire. L'un et l'autre les ont remises en nos mains, en nous priant de les déposer, en leur nom, sur l'autel de la patrie. Nous nous en acquittons avec joie. C'est un hommage que nous aimons à rendre au courage et au dévouement de ces deux braves soldats. Nous vous demandons également pour eux la mention honorable et l'insertion au Bulletin.

Nous joignons à notre lettre une carte trouvée sur un émigré contenant un pari fait entre deux de ces illustres chevaliers; l'un soutenoit que les Espagnols nous feroient repasser la Nive; il prenoit, à la vérité, le terme un peu long, car il le portoit en novembre prochain; l'autre parioit que non; pour les mettre d'accord, nous allons leur faire repasser la Bidassoa. S. et F.

GARRAU, CAVAGNAC, PINET aîné.

15

La société populaire de Pamiers (1) félicite la Convention sur sa constance, et sur le succès de nos armées.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*La sté popul. régénérée des sans-culottes de Pamiers, au montagnard Vadier, repr.; Pamiers, 1^{er} therm. II*] (3).

La société a voté une adresse à la convention pour n'accorder ny paix ny trêve aux despotes.

Notre société a arrêté, lors de sa scéance du 24 messidor, qu'extrait de la susdite adresse te seroit envoyé, tu voudras bien, en cédant au voeu de la société consacré par le même arrêté, faciliter par tes soins la lecture de cette adresse à la convention. S. et F.

A. FROUSSE fils (*présid.*), AZÉMA (*1^{er} présid.*),
SAUVINE (*secrét.*), CASTEL (*secrét.*),
CANTOU (*secrét.*), PAGÈS (*secrét.*)

[*La sté popul. régénérée des sans-culottes de Pamiers, à la Conv.; Pamiers, 25 mess. II*].

Citoyens Législateurs

La république française vole de succès en succès; la coalition armée contr'elle voit arriver le moment de sa chute prochaine, et la dernière heure des despotes est prête à sonner : la déclaration des droits, cet étendard sacré de la nature, prend son essor, et rappelle les peuples à la liberté, pour n'en faire qu'une seule famille de frères.

Que nos succès constants ne nous endorment pas; marchons de victoire en victoire, et ne

posons les armes qu'après avoir rendu la paix aux peuples et donné la mort à leurs tyrans.

Point de paix, point de trêve jusqu'à l'extinction de tous ces gouvernements mon[s]-trueux, dont l'unique objet est de donner des fers au genre humain; car telle est la destinée des Français devenus républicains que leur exemple doit servir d'initiative aux nations qui courbent leurs têtes sous le joug du despotisme pour conquérir la liberté et l'égalité, ces bienfaits inséparables de la nature.

Point de paix, point de trêve avec les despotes : c'est le dernier mot des républicains français; c'est celluy des sans-culottes de la société montagnarde de Pamiers (1).

16

Les citoyens composant la société populaire de Monistrol, département de la Haute-Loire, écrivent à la Convention nationale qu'à la nouvelle des victoires remportées par nos armées de Sambre et Meuse, une foule immense de citoyens s'est précipitée dans la salle de leurs séances, et a mille fois interrompu par les cris de *vive la République, vivent nos armées*, l'orateur qui annonçoit nos triomphes et les prodiges de valeur de nos héros; et que, dans l'enthousiasme de la joie, ils sont sortis de la salle au son d'une musique guerrière, et en chantant l'hymne chéri des Français, et ont célébré ses éclatans succès par un feu de joie, une salve d'artillerie, des danses et des chants républicains.

Ils applaudissent ensuite à la surveillance et à l'énergie de la Convention, qui fait découvrir les traîtres et les livrer au glaive de la loi. Ils l'invitent à rester à son poste, l'assurant de leur dévouement, et font des voeux pour la destruction de la moderne Carthage.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*La sté popul. de la comm. de Monistrol à la Conv.; s.d.*] (3).

Citoyens représentants

A peine eûmes-nous reçu l'heureuse nouvelle des victoires, remportées par nos armées de sambre et de Meuse, sur les vils esclaves des tyrans coalisés, le département de Gemmap rendu à la République, qu'une foule immense de citoyens s'est précipitée dans la salle de nos séances, et a mille fois interrompu, par les cris de *vive la République, vivent nos armées*, l'orateur qui anonçoit nos triomphes et les prodiges de valeur de nos héros. La joye, l'enthousiasme peint sur tous les fronts, l'on est sorti en groupe de la salle. Les autorités constituées confondues avec les citoyens, l'en-

(1) Ariège.

(2) P.-V., XLII, 280. *J. Sablier*, n^o 1 470.

(3) C 314, pl. 1 258, p. 47 et 39.

(1) Collationné par les mêmes signataires que ci-dessus.

(2) P.-V., XLII, 280. *J. Sablier*, n^o 1 470.

(3) C 314, pl. 1 258, p. 41.